

Fiche de demande d'accompagnement par la cellule de veille sociale agricole

A retourner à : Chambre d'agriculture 22 – Cellule de veille sociale
4 avenue du Chalutier sans pitié – BP 10540 – 22195 PLERIN Cédex
Mail : cellule22.veille@cotes-d-armor.chambagri.fr

Exploitation			
Nom des exploitants			
Prénom			
Société			
Lieu-dit			
Code postal			
Commune			
Téléphone			

Production agricole réalisée avec surfaces et effectifs (données générales)

Si la demande est effectuée en présence d'un partenaire de l'entreprise ou d'une tierce personne, vous pouvez préciser si vous le souhaitez :

Nom – Prénom	Fonction/organisme Lien avec l'exploitation	Tél.	Mail.

Motifs de cette demande

L'exploitant souhaite être contacté par :

- La MSA d'Armorique
- La Chambre d'Agriculture
- L'association Solidarité Paysans de Bretagne
- Autre structure (préciser) :

Fait à, le.....20

Signature(s) de(s) exploitant(s)

La cellule départementale de veille sociale auprès des agriculteurs dans les Côtes d'Armor a pour objectif de prévenir et de traiter des situations professionnelles et personnelles qui se dégradent.

En ayant connaissance au plus tôt de l'apparition de problèmes techniques, sanitaires, personnels..., la cellule se fixe comme objectif de contribuer à pérenniser la viabilité des exploitations. Elle cherchera à apporter aux agriculteurs des Côtes d'Armor, les interlocuteurs adéquats pour qu'ils se sentent soutenus lors des crises, ou de tout autre événement difficile dans la vie de leur entreprise.

Elle est mise en œuvre pour compléter les autres dispositifs d'accompagnement économiques et financiers des exploitations.

Elle se réunit sous la coordination de la chambre d'agriculture, et se compose des institutions consulaires, publiques et associatives suivantes :

- Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
- MSA d'Armorique
- DDTM 22
- DDPP 22
- Département des Côtes d'Armor
- Association AGIR

L'association Solidarité Paysans de Bretagne est associée pour les situations dont elle effectue le suivi.

Les membres de la cellule de veille sociale peuvent être contactés aux N° et mails suivants :

La Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
Service Conseil aux Entreprises – 02 96 79 20 15 – cellule22.veille@cotes-d-armor.chambagri.fr

La MSA d'Armorique
02 96 75 91 74 – agridiff_msa.grprec@armorique.msa.fr

La DDTM 22
02 96 62 47 11 – ddtm-sadr@cotes-darmor.gouv.fr

La DDPP 22
02 96 01 37 10 – ddpp@cotes-darmor.gouv.fr

Les services du Département des Côtes d'Armor
02 96 62 27 40 – françoise.chauvel@cotesdarmor.fr

L'association Solidarité Paysans de Bretagne
02 96 78 07 21 – bzh-cotesdarmor@solidaritepaysans.org

L'association AGIR (conseils pour la reconversion professionnelle des agriculteurs)
02 96 79 22 63 – agir.le.clerc.philip@orange.fr

